

## Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 13 juin 2023

Délibération n° 055-2023

Point 03.04

### **Point 03.04. de l'ordre du jour**

#### **Calendriers dérogatoires – École européenne de chimie, polymères et matériaux de Strasbourg (ECPM)**

##### **EXPOSE DES MOTIFS**

L'ECPM demande une dérogation au calendrier universitaire 2023-24 pour permettre la bonne tenue des enseignements ainsi qu'un rythme soutenable à ses élèves.

En effet, la suppression d'une semaine complète de cours en janvier rendrait les emplois du temps de fin d'année beaucoup plus denses. Leurs importantes contraintes de Travaux pratiques et de Stages ne permettent pas de lisser le placement de ces enseignements sur un nombre suffisamment important de semaines pour les rendre neutres pour les élèves.

De même, le décalage de la semaine de vacances de printemps permettra un meilleur découpage des temps de travail et de repos pour les élèves.

L'ECPM souhaite donc :

- 1) conserver la semaine 2 à savoir du 08 janvier au 12 janvier 2024, comme une semaine de cours avec un enseignement en présentiel.
- 2) avancer la semaine de vacances de printemps de la semaine 18 (29 avril au 3 mai) à la semaine 17 (22 au 26 avril) pour une meilleure organisation de l'emploi du temps.

Le projet a été approuvé par le conseil de l'ECPM du 17 avril 2023.

##### **Délibération**

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **calendriers dérogatoires de l'ECPM**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	30
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	3
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- École européenne de chimie, polymères et matériaux de Strasbourg

Fait à Strasbourg, le 14 juin 2023

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

Madame Alexandra KNAEBEL  
Vice-Présidente Formation  
Cabinet de la Présidence  
20 A rue René Descartes  
67000 Strasbourg

Strasbourg, le 13 avril 2023

Objet : Demande de dérogation au calendrier universitaire 2023-2024 pour le cycle

Madame la Vice-Présidente Formation et parcours de réussite,

Afin d'optimiser l'organisation des temps forts dans le cycle ingénieur de l'ECPM et la répartition des enseignements dans les emplois du temps, nous souhaitons :

- 1) conserver la semaine 2 à savoir du 8 janvier au 12 janvier 2024, comme une semaine de cours avec un enseignement en présentiel.
- 2) avancer la semaine de vacances de printemps de la semaine 18 (29 avril au 3 mai) à la semaine 17 (22 au 26 avril) pour une meilleure organisation de l'emploi du temps.

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et je vous prie de recevoir, Madame la vice-présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Cécile VALLIERES  
Directrice de l'ECPM



**Conseil de l'ECPM**  
-  
**Extrait de décisions du 17 Avril 2023**

**Point relatif à l'approbation des MECC 2023/2024**

Les nouvelles Modalités d'Évaluation des Connaissances et des Compétences (MECC) sont présentées respectivement par Stéphane Despax pour le cycle préparatoire intégré, Sabine Choppin pour le cycle ingénieur et enfin Damien Hazelard pour le cycle Chembiotech.

Résultat du vote :

<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Pour : 17</b>
<b>Vote à L'unanimité</b>		

Fait à Strasbourg, le 18 Avril 2023

Président du Conseil de l'ECPM  
Remi PERRIN



Directrice de l'ECPM  
Cécile VALLIERES

